

Règlement Intérieur de la Ludothèque

1- Lieu et horaires d'ouvertures

Ludothèque : L'Espace Jeux
MJC de la Lauter - Maison ADAM
7 rue des trois Rois
67630 LAUTERBOURG

Julien BELLOT
06 75 53 95 14 / ludotheque.lespacejeux@gmail.com

La ludothèque est ouverte à toute personne sans restriction d'âge.

Les ouvertures sont encadrées par des animateurs jeunesse de la FDMJC d'Alsace de la C.C.Plaine du Rhin (Julien BELLOT & Nathanaël THIBAULT) ou des bénévoles du territoire.

| A l'année (Hors Vacances Scolaire) | Vacances scolaires | Samedis du Jeux* | Les soirées-jeux** |
|---|--|--|--------------------|
| Lundi : 17h à 20h Mercredi : 10h à 12h | A chaque vacances scolaire un tableau d'ouvertures sera communiqué et affiché. | 1 samedi par mois 14h – 18h (Voir programmes) | (Voir programmes) |

***Samedis du Jeux** : Aucune adhésion ne sera demandée, l'ouverture sera libre et gratuite.

****Les soirées-jeux** : Des soirées jeux thématiques seront proposées aux adhérents.

Durant les vacances scolaires, les jours d'ouverture pourront varier, les adhérents seront informés par mail (**Attention : les mails peuvent arriver dans les « Spam »**), affichage ou via les sites internet (MJC de la Lauter et FDMJC d'Alsace).

2- Tarifs et prêt de jeux

Attention, la ludothèque ne dispose pas de jouets, uniquement des jeux de société (à partir de 2 ans).

Pour emprunter des jeux ou jouer sur place, l'adhésion à la ludothèque est obligatoire. La ludothèque est ouverte à tous. Cependant un tarif spécifique sera appliqué pour les habitants hors Communauté de Communes de la Plaine du Rhin*.

*Beinheim, Buhl, Croettwiller, Eberbach-Seltz, Kesseldorf, Lauterbourg, Mothorn, Munchhausen, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederlauterbach, Niederroedern, Oberlauterbach, Salmbach, Schaffhouse-près Seltz, Scheibenhard, Seltz, Siegen, Trimbach et Wintzenbach.

| Tarif Unique | QF 0 à 750 | QF 750,01 à 900 | QF 900,01 à 1050 | QF 1050,01 et plus | Hors ComCom |
|--------------|------------|-----------------|------------------|--------------------|-------------|
| | 15€ | 20€ | 25€ | 30€ | 40€ |

5€ sera reversé à la MJC de le Lauter pour chaque adhésion
Le tarif d'adhésion est fixé annuellement par l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace.

Le tarif annuel est unique, valable pour un individuel / un couple / une famille (2 parents et enfants à charge) et **permet d'emprunter jusqu'à 3 jeux simultanément pour une période de trois semaines maximum.**

Pour obtenir votre carte d'adhésion, vous devez nous ramener :

- Le dossier d'inscription
- Une attestation CAF (si vous souhaitez bénéficier du tarif dégressif)
- Le présent règlement signé
- Le paiement + la caution

La carte d'adhérent est valable un an à partir du jour de l'inscription.

Un chèque de caution de 80€ sera également demandé lors de l'inscription pour couvrir les frais de non restitution. Il est possible de déposer la caution en espèces.

La carte d'adhésion devra être présentée à chaque visite (il est possible de laisser la carte sur place).

Chaque année, il faudra renouveler sa cotisation à la date anniversaire et redonner un nouveau chèque de caution de 80€ (le précédent chèque sera alors restitué).

3- Le jeu sur place

Tout le monde peut venir découvrir et jouer librement à la ludothèque et ce pendant une séance. Au-delà, une adhésion annuelle est demandée (article 2).

Lors des "Samedis du Jeu" aucune adhésion ne sera demandée, l'ouverture sera libre et gratuite pour tous.

4- Le jeune public

La ludothèque accueille les enfants accompagnés de leurs parents. A partir de 9 ans, les enfants peuvent venir seuls ou accompagnés à la ludothèque. S'ils viennent seuls, ils doivent être munis d'une **Autorisation Parentale** (document signé par les parents lors de l'adhésion). Ces derniers, ainsi que les jeux qu'ils utilisent ou empruntent, restent sous la responsabilité de leurs parents et sont libres de leurs allées et venues. En cas de non-respect du règlement intérieur, les parents pourront être contactés pour venir les chercher.

Par ailleurs, dans le cas où le responsable légal autorise son enfant à emprunter des jeux seul, le présent règlement intérieur s'applique à lui.

5- Les jeux

Les jeux doivent être remis à leur place après utilisation. Il est demandé aux usagers de prendre soin des jeux mis à leur disposition.

Les jeux qui sortent de la ludothèque pour le prêt sont vérifiés et seront vérifiés à leur retour. Ils doivent être complets, propres et en bon état. Chaque usager doit donc vérifier si le jeu est complet, propre et en bon état avant son retour à la ludothèque. Merci également d'utiliser, lorsqu'il y en a, les petits sachets pour y ranger les pièces.

L'adhérent est tenu de transporter le jeu dans le sac fourni adapté, pour éviter la perte des pièces ou la détérioration du jeu.

6- Discipline et sanctions

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage pour lui et en sa qualité de responsable légal pour ses enfants à se conformer au présent règlement, à adopter un comportement conforme aux règles de vie collective et à respecter l'intégrité des jeux.

RETARD : Tout retard dans la restitution d'un jeu déclenche un mail de rappel dans les 7 jours qui suivent la date à laquelle le jeu aurait dû être rendu. Un courrier postal est envoyé si le jeu n'a toujours pas été restitué, dans le mois suivant le premier rappel.

JEU NON RESTITUÉ : Sans réponse de l'emprunteur dans un délai de 2 mois à compter du 1^{er} rappel, le chèque de caution donné lors de l'inscription sera encaissé pour couvrir le rachat du/des jeu-x non restitué-s.

PIECES PERDUES OU ABÎMÉES, DÉTÉRIORATION OU PERTE D'UN JEU

En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du/des jeu-x complet-s à la ludothèque, l'emprunteur doit assurer le remplacement des pièces manquantes ou du/des jeu-x en accord avec le personnel de la ludothèque (**Venez nous en parler**). Si aucun accord n'est possible, le chèque de caution est encaissé.

7- Hygiène dans la ludothèque

Veillez à ne pas manger ni boire dans la ludothèque, exception faite pour les enfants en bas âges. Les animaux ne sont pas autorisés dans la ludothèque.

TALON A SIGNER ET A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mr et Mme _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque « L'Espace Jeux » et s'engage à le respecter et à le faire respecter auprès des adhérents de mon foyer.

Date et signature du responsable légal, précédé de la mention « Lu et approuvé »